



## FICHE DE POSTE

### DIRECTEUR TECHNIQUE DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

#### CONTEXTE LOCAL

Suite aux dramatiques inondations de juin 2010 qui ont touché le Var, un nouveau syndicat mixte a été créé en 2014, dans le cadre de la compétence « Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) comprenant les 74 communes incluses dans le périmètre du bassin versant de l'Argens et couvrant 10 EPCI, soit la moitié du département du Var.

Une première démarche visant l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pilotée par le Conseil Départemental du Var, est aujourd'hui en cours de finalisation, avec : l'élaboration d'un PAPI d'intention et le lancement de 39 premières actions comprenant notamment les études nécessaires aux futurs travaux. L'ensemble de ces actions a pour objectif d'élaborer un PAPI dit « complet » qui définira le programme d'actions qui sera mis en œuvre pour rendre le territoire moins vulnérable aux face au risque inondation. Ce plan d'action de réduction du risque hydraulique couplera les deux volets de la GEMAPI : aménagements pour la protection des biens et des personnes et restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau.

Il s'agit aujourd'hui, pour le Syndicat Mixte de l'Argens de mettre en œuvre le PAPI complet et son programme de travaux et également de coordonner à l'échelle du bassin versant de l'Argens l'atteinte des objectifs de bon état des eaux de la Directive Cadre Européenne fixés par le SDAGE Rhône Méditerranée.

En parallèle, et en vue d'une gestion intégrée des milieux aquatiques, deux démarches contrat de rivière sont initiées sur le bassin versant de la Nartuby et sur ceux de l'Issole et du Caramy.

Au regard de la multiplicité des outils et des objectifs du territoire, une stratégie d'action doit être définie sur le Bassin versant de l'Argens.

#### MISSIONS

**Sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services, en lien avec les élus du territoire, vous assurerez la mission suivante :**

**La Direction Technique de la politique d'aménagement et de travaux de la collectivité en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, avec plus précisément :**

- **Le pilotage opérationnel du PAPI complet ARGENS**, avec l'appui du chargé de mission PAPI
  - ✓ La validation technique du dossier de candidature par les services déconcentrés de l'Etat, l'agence de l'eau, les commissions d'agrément de bassin et nationale,
  - ✓ Le lancement et le suivi des études et des travaux d'aménagement des cours d'eau du bassin versant, qui implique la mise en place d'une conduite de projet :
    - Préparation et suivi des plannings, organisation et suivi des chantiers de travaux (suivi administratif des actions, passation des marchés, rédaction des dossiers réglementaires, interface avec les services de l'Etat et participation aux procédures de DUP),
    - Montage des dossiers techniques et financiers,
    - Mise en place d'outils de suivi et d'indicateurs des actions pilotées,
    - Organisation des Comités de Pilotage, Technique et de concertation des actions du PAPI.
  - ✓ Assurer la coordination des actions avec les autres maîtres d'ouvrage susceptibles de porter des actions et travaux dans le cadre du PAPI,
  - ✓ Assurer la concertation nécessaire aux aménagements avec les services de l'Etat.
  
- **La participation à la définition d'un Projet d'aménagement d'intérêt commun du Bassin Versant de l'Argens**
  - ✓ Identification des principaux enjeux du bassin-versant : socio-économie des territoires, projets de développement, valeur patrimoniale et touristique des milieux aquatiques,
  - ✓ Mise en cohérence des projets d'aménagement avec les objectifs d'état des milieux aquatiques,
  - ✓ Définition d'une stratégie de gestion intégrée des cours d'eau sur le bassin versant : intégration des aspects qualitatif, quantitatif, continuité écologique, réflexion à l'élaboration d'un Schéma de Gestion des Eaux (SAGE), etc.

## PROFIL

### Formation et expérience :

- ✓ Formation d'école d'Ingénieur ou équivalent (Bac+5 minimum), vous justifiez d'une très grande expérience en ingénierie de projet et conduite d'opérations et d'une expérience en matière de pilotage d'un PAPI.

### Compétences requises :

- ✓ Connaissance parfaite de la réglementation relative au Code des Marchés Publics et à la Loi MOP qui s'accompagne d'une connaissance administrative et juridique des grands projets d'aménagement,
- ✓ Management de projet (conception, lancement et suivi),
- ✓ Connaissances en hydraulique urbaine et fluviale,
- ✓ Connaissance des procédures réglementaires « loi sur l'eau », et la constitution des dossiers correspondants,

- ✓ Une connaissance des procédures foncières liées aux projets d'aménagement serait un plus (DUP...)

### **Capacités requises :**

- ✓ Aptitude à élaborer, porter et défendre un projet ambitieux sur du long terme avec des fortes pressions externes,
- ✓ Respect de la hiérarchie,
- ✓ Aptitude à prendre des initiatives et à innover,
- ✓ Maîtrise des techniques d'animation de réunions et de travail de groupe,
- ✓ Organisation, rigueur, capacités d'analyse et de synthèse,
- ✓ Grande ouverture d'esprit,
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique,
- ✓ Capacité d'adaptation et d'organisation autonomie sont autant d'atouts pour l'aptitude au poste,
- ✓ Initiatives, engagement, Animation et négociation,
- ✓ Avec une expérience réussie dans la réalisation d'aménagements, vous avez une capacité d'encadrement, de conduites de projets, de négociation (marchés, avenants, etc.) et une aptitude au conseil, à l'écoute et à l'identification des besoins,
- ✓ Vous avez le goût du contact, un bon relationnel, une capacité rédactionnelle, une grande capacité d'organisation et un intérêt marqué pour le travail en équipe.
- ✓ Permis B obligatoire. Nombreux déplacements.

**Date prévisionnelle d'embauche :** Novembre 2015

**Rémunération :** grille statutaire fonctionnaire de catégorie A + régime indemnitaire + véhicule

## **CANDIDATURE**

Adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) au plus tard le 15 octobre 2015.

Par mail à [d.barriau@syndicatargens.fr](mailto:d.barriau@syndicatargens.fr)

Ou par courrier à l'adresse suivante:

**A l'attention de M le Président du SMA  
43 Avenue Jules Ferry  
83 LE MUY**